

Délibération n° 2024-44

Objet : Approbation du rapport d'activité du multi-accueil pour l'année 2023

Membres en exercice :	19
Présents :	14
Pouvoirs :	5
Absent excusé :	0
Votants :	19

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

- 19 VOIX POUR
- 0 VOIX CONTRE
- 0 ABSTENTION

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois, à compter de son rendu exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Acte certifié exécutoire :

- date transmission au contrôle de légalité : 28/06/2024
- date de publication : 28/06/2024

Pour extrait conforme,

Fait et délivré les jours, mois et an ci-dessus

CONSEIL MUNICIPAL DE PARÇAY-MESLAY

Séance du jeudi 27 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept juin à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Parçay-Meslay, légalement convoqués le vingt-et-un juin, se sont réunis en séance publique, en Mairie principale, sous la présidence de Monsieur Bruno FENET, Maire.

Présents :

Monsieur Bruno FENET, Madame Agnès NARCY, Madame Christine BOULAY, Monsieur Damien MORIEUX, Madame Eugénie TERRIEN, Monsieur Jean-Marie GALPIN, Madame Stéphanie BORREGA, Madame Angélique BOUÉ, Madame Sophie CARTIER, Monsieur Jean-Marc GILET, Monsieur Jean-Pierre GILET, Monsieur Jean-Dominique MARCHADIER, Monsieur Géraud PAPON, Monsieur Matthieu TABURET.

Ont donné pouvoir à :

Madame Marie-Christine CAUWET à Madame Angélique BOUÉ, Monsieur Gérard BLANCHARD à Madame Sophie CARTIER, Monsieur Laurent MARCHAIS à Monsieur Matthieu TABURET, Madame Brigitte RICHARD à Monsieur Bruno FENET, Madame Slavica TANKOSKA à Mme Christine BOULAY.

A été élu secrétaire de séance à l'unanimité :

Madame Christine BOULAY.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le 28/06/2024

ID : 037-213701790-20240627-DELIB_2024_44-DE



Madame TERRIEN expose :

La Commune de Parçay-Meslay a confié l'exploitation de la structure multi-accueil « Aux p'tits bonheurs » à la Société Les Petits Chaperons Rouge (ex LIVELI, ex Crèche Attitude - Crèches de France), par le biais d'un contrat de concession. Le contrat a pris effet le 1^{er} janvier 2020 pour une durée 6 ans.

Il est précisé qu'en application de l'article L. 3131-5 du Code de la commande publique, le concessionnaire doit produire chaque année à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité du service.

Dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 1411-3 ;

VU le Code de la commande publique, notamment son article L. 3131-5 ;

VU le rapport d'activité de l'exercice 2023 du multi accueil « Aux p'tits bonheurs » transmis par LES PETITS CHAPERONS ROUGES ;

VU l'avis favorable de la Commission Enfance, jeunesse, aînés, solidarité du 20 juin 2024 ;

Sur le rapport de Madame Eugénie TERRIEN, 4^{ème} Adjointe au Maire déléguée à l'enfance, à la jeunesse, aux aînés et à la solidarité, tel que transmis préalablement aux membres et tel que repris dans la présente ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** du contenu du rapport annuel du concessionnaire du multi-accueil pour l'année 2023, tel que joint.



Le secrétaire de séance,

Christine BOULAY



Le Maire,

Bruno FENET

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le 28/06/2024

ID : 037-213701790-20240627-DELIB_2024_44-DE